



Fédération des Associations  
de Musiques & Danses  
Traditionnelles

## **BILAN D'ACTIVITÉS 2015**

**Fédération des Associations de Musiques & Danses Traditionnelles**

35 rue Crucy - 44000 Nantes

02 85 52 67 04 / [accueil@famdt.com](mailto:accueil@famdt.com) / [www.famdt.com](http://www.famdt.com)

Siret 335 106 548 000 68 / APE 9499Z

## SOMMAIRE

Vie associative	p 2
Représentation professionnelle et politique	p 3
Communication	p 5
Ressource et conseil	p 6
Observation participative et partagée	p 7
Rencontres professionnelles	p 8
Spectacle vivant	p 10
Documentation	p 12
Transmission	p 12
Recherche	p 13
Maillage territorial	p 14

## PRÉAMBULE

L'année 2015 s'annonçait difficile. Les déficits cumulés depuis deux ans nous imposaient de revenir à l'équilibre sur cet exercice. Fin décembre 2014, nous avons décidé d'un licenciement économique et l'équipe s'est trouvée réduite à deux permanents. Or les perspectives de développement, les projets, les sollicitations diverses n'ont cessé de croître et nous devons nous en féliciter. Une vie associative riche, l'arrivée de nouveaux adhérents, les demandes de partenariats sont autant de signes encourageants qui démontrent que les choix opérés ces dernières années étaient les bons.

Parmi ces choix déterminants, l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration ont réaffirmé le souhait d'une fédération capable de représenter ses adhérents auprès des institutions, des sociétés civiles, capable de faire entendre la voix de ce secteur. La lettre que nous avons adressée en février à la Ministre de la Culture et de la Communication (qui nous a permis d'être reçus par un membre de son cabinet), les auditions au Sénat en décembre relèvent de cet objectif.

La seconde priorité de cette année portait sur la réforme territoriale et la nécessité pour les acteurs du champ des musiques traditionnelles du monde de prendre en compte les modifications de compétences des collectivités, des changements d'interlocuteurs et parfois de nouveaux espace régionaux. Là encore, ce travail est en cours. Il est complexe, mais dans plusieurs régions les acteurs s'organisent, se structurent, et la FAMDT joue pleinement son rôle de facilitateur, de médiateur, de soutien.

La FAMDT a été parmi les premières organisations à soutenir et défendre la déclaration de Fribourg, la convention de l'UNESCO et les droits culturels. A quelques semaines du vote de l'amendement 103 de la loi NOTRe, nous avons organisé un débat public autour de la diversité et des droits culturels. Le même jour, nous avons abordé la question de la construction de l'identité. Nous avons ainsi démontré que notre fédération était en prise avec l'actualité, et affirmé les valeurs qui nous animent et justifient nos actions...

## VIE ASSOCIATIVE

### • Nouveaux adhérents

22 structures ont adhéré à la FAMDT en 2015 :

- L'Insoliste - Razac de Saussignac, Dordogne
- Ma Vesina - Mauguio, Hérault
- A la zim musique ! Nantes, Loire-Atlantique
- Au fil des voix - Paris, Ile-de-France
- Carambal - Paris, Ile-de-France
- La Criée - Douarnenez, Finistère
- Le Son Continu - Châtre, Indre
- Les Suds - Arles, Bouches-du-Rhône

- Simya – Rennes, Ille-et-Vilaine
- Unicité – L’Hermitage, Ille-et-Vilaine
- IIMM – Aix-en-Provence, Bouches-du-Rhône
- La Granja – Soulomes, Lot
- Laeta – Loudun, Vienne
- Yal - Caen, Normandie
- Ad Amore – Folelli, Corse
- Bretagnes World Sounds – Rostrenen, Côtes d’Armor
- Collectif des musiques et danses du monde en Ile-de-France, Aubervilliers
- Esta-fête – Redon, Ille-et-Vilaine
- Lost in Traditions – Chamboulive, Corrèze
- Transhum’Arts – Vernaison, Métropole de Lyon
- Klam Records – Mériadec, Morbihan
- TO&MA – Saint Julien du Sault, Yonne

- **Instances associatives**

Le Conseil d’administration s’est réuni une fois par trimestre et ses membres y sont très assidus. L’assemblée générale a eu lieu au Nouveau Pavillon à Bouguenais (44) et a réuni une quarantaine d’adhérents. Le bilan moral du président a mis en avant les difficultés du contexte actuel qui doit nous pousser à trouver des solutions en un temps très court, à développer de nouveaux projets. Chaque association adhérente doit pouvoir représenter la FAMDT et parler en son nom. Les mots d’ordre sont le développement de la coopération, notamment avec les réseaux partenaires, et l’organisation au niveau des régions. L’assemblée générale n’a pas voté de résolutions particulières ou entraînant des changements notables pour la FAMDT. Une soirée festive avec concerts s’est déroulée au Nouveau Pavillon pour un moment convivial avec les adhérents. Les temps forts associatifs sont toujours l’occasion de créer du lien, d’échanger sur des projets en cours ou à venir, d’en donner naissance à de nouveaux... Ils sont indispensables aux sentiments de cohésion et de solidarité qui animent les membres de la fédération.

> [Lien vers le rapport moral 2015](#)

> [Lien vers le PV de l’AG](#)

La FAMDT a mené une démarche de demande de rescrit « mécénat » afin de s’assurer de la possibilité de pouvoir délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit à réduction d’impôt au titre des dons perçus. La demande ayant eu une issue favorable, la FAMDT est en mesure à ce jour de bénéficier de dons et de délivrer en retour des reçus fiscaux.

## **REPRÉSENTATION PROFESSIONNELLE ET POLITIQUE**

Depuis trois ans, la fédération constatant un réel déficit de représentativité du secteur des musiques et danses traditionnelles, a décidé d’investir et de réinvestir des espaces de discussion, de concertation, de négociation...au sein desquels la FAMDT peut faire entendre ses positions, ses spécificités. Ces espaces amènent une visibilité absolument nécessaire à la FAMDT dont une des missions principales est de représenter ses

adhérents !

Depuis 2013, la FAMDT est adhérente de l'**UFISC** (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles) [www.ufisc.org](http://www.ufisc.org) qui a la particularité de regrouper plus de 2 000 structures en France dans le champ du spectacle vivant et au-delà (arts plastiques, musique enregistrée, radios...) et trois syndicats (SMA, Synavi, Syndicat du cirque de création). L'UFISC est un espace de débat, de confrontations des expériences et des idées, de formation... En 2015, nous avons participé à différents temps de formation (Dispositifs Locaux d'Accompagnement, Coopération...) , et au temps fort du 4 novembre à Paris. Les questions travaillées au sein de l'Union, via ses commissions (Politiques Publiques, Structuration Professionnelle, Economie) sont au centre des préoccupations de la FAMDT. L'UFISC est aussi un espace de ressources pour l'Economie Sociale et Solidaire, les pratiques innovantes (Recherche et Développement), les politiques publiques de la culture et la réforme territoriale, la dimension européenne... En 2015, plusieurs salariés de l'UFISC ont eu l'occasion de s'impliquer dans l'activité de la FAMDT : lors de la rencontre régionale de Ploemeur(56) – intervention autour de la réforme territoriale, lors d'un Conseil d'Administration de la fédération à Nantes et lors d'une conférence organisée à Paris le 2 février portant sur les Droits Culturels. Bernard GUINARD est membre du bureau de l'UFISC depuis février 2015. La plupart des réunions se tiennent via SKYPE.

Le **SMA** (Syndicat des Musiques Actuelles) [www.sma.org](http://www.sma.org) organise une veille juridique et sociale qui nous est fort utile. En 2015, le syndicat a diffusé des informations concernant la mutuelle collective obligatoire permettant de saisir les enjeux de la loi de sécurisation de l'emploi. Nous avons participé au congrès du SMA qui s'est tenu en mars à Montpellier.

Le **GTLIMA** (groupe de travail des lieux de musiques actuelles) s'est réuni à plusieurs reprises en 2015 à l'initiative du Ministère de la Culture. Le GTLIMA regroupe des représentants des fédérations, réseaux, certains syndicats et des représentants d'associations d'élus. Il a pour objectif la concertation et parfois la coconstruction des politiques publiques en matière de musiques actuelles. En 2015, nous avons abordé la question des SOLIMA, et avons travaillé sur la redéfinition du cahier des charges des SMAC (Scènes de Musiques Actuelles) la loi sur la liberté de la création en projet imposant la révision des différents labels de l'état.

Plusieurs motivations ont justifié la réactivation d'un travail **inter réseaux** dans le secteur des musiques actuelles. La baisse des subventions publiques et la suppression de nombreux festivals, les inquiétudes des effets de la réforme territoriale, les alternances politiques après les élections municipales, les événements de janvier 2015... ont amené un certain nombre d'acteurs (réseaux régionaux, fédérations et réseaux nationaux), à se réunir et à produire des textes, notamment destinés aux élus, afin d'attirer leur attention sur les difficultés du secteur. La FAMDT a régulièrement participé à ces réunions et participé à la rédaction des textes évoqués plus haut.

Au cours de l'année écoulée, l'équipe permanente a été amenée à participer à des événements et rencontres nationales qui ont permis de nombreuses prises de contact : rencontres nationales de l'ADAMI à Metz, rencontre SACEM à Paris, débats et rencontres professionnelles lors du festival d'Avignon, rentrée de l'IRMA, rencontre au Studio des Variétés en septembre, présence sur une partie du MAMA (rendez-vous de l'industrie musicale, concerts et rencontres internationales) en octobre...

La FAMDT a été auditionnée à deux reprises au **Sénat** en décembre, à propos du projet de loi sur la liberté de la création de l'architecture et du patrimoine (LCAP). Ces auditions qui ont mobilisé plusieurs administrateurs et le directeur de la FAMDT ont été effectuées en lien avec la FEDELIMA, ce qui a permis de nous renforcer réciproquement, d'être plus représentatifs. Ces auditions nous ont permis de rencontrer un des rapporteurs de la loi (M. LELEUX), une sénatrice socialiste (Mme ROBERT) et deux sénatrices écologistes (Mmes BLANDIN et BOUCHOUX). Nos interventions (communes avec la FEDELIMA) ont principalement porté sur la question des amateurs (notre demande étant une demande de médiation) et sur l'absence de référence aux droits culturels dans le projet de loi. La question de la souveraineté des associations, notamment dans le recrutement des directeurs(trices) des SMACs a aussi été débattue. Nos remarques et propositions ont été bien entendues et bien accueillies. Les apports de Jean-Michel LUCAS (mobilisé depuis plusieurs années sur la question des droits culturels), membre associé depuis quelques mois au Conseil d'Administration de la FAMDT, ont été d'une très grande utilité.

Enfin, une étape importante a été franchie en 2015 dans nos rapports avec le réseau **ZONE FRANCHE**. Depuis plusieurs années, il nous semblait nécessaire d'opérer des rapprochements au regard des valeurs partagées, des chantiers et des adhérents communs. Si nous avons organisé des opérations ponctuelles en partenariat, les deux Conseils d'Administration ne s'étaient jamais rencontrés afin d'envisager des démarches et une stratégie communes. Or cette réunion de travail a pu se tenir en novembre et plusieurs chantiers vont être mis en œuvre rapidement : observation participative et partagée, réflexion sur notre présence et nos organisations en région, courrier adressé aux Président(e)s et Vice Président(e)s Culture des Conseils Régionaux nouvellement élus, actions de formation. La plupart de ces projets verront le jour en 2016.

## COMMUNICATION

Le nouveau **site** internet a été mis en ligne en avril 2014 et fin 2014 il avait été consulté par 8 220 visiteurs. En 2015, il a été consulté par **16 663 visiteurs**, soit une **hausse de 202%**. Le taux de nouveaux visiteurs est passé de 68% à 76%, ce qui signifie que nous continuons à toucher plus de personnes. **D'où viennent les visiteurs web ?** La plupart arrivent sur le site de la FAMDT en entrant directement un mot-clef dans un moteur de recherche, ¼ y arrivent par le biais d'autres sites (notamment Facebook et l'Irma),

1/5<sup>ème</sup> y arrivent par un lien direct, (en entrant un url ou en cliquant dessus, via les newsletters par exemple). **Événement marquant** : le plus grand **pic de consultation** en 2015 a eu lieu le 23 février (500 sessions), jour de diffusion de la lettre adressée à la Ministre de la culture sur la situation alarmante du secteur des musiques et danses traditionnelles. Les 3 **pages les plus consultées** sont les pages « Actualités », « Bourses de compagnonnage Adami » et « Offres d'emploi ».

La **newsletter bimestrielle** connaît 211 nouveaux abonnés en 2015.

La présence sur les **réseaux sociaux** est en croissance : la page Facebook est suivie par 2 665 profils et le compte Twitter par 234 abonnés.

En plus de sa plaquette de présentation, la FAMDT s'est dotée en 2015 d'un flyer et d'une page web en anglais.

- > [www.famdt.com](http://www.famdt.com)
- > [www.famdt.com/english-presentation](http://www.famdt.com/english-presentation)
- > [www.portaildupatrimoineoral.com](http://www.portaildupatrimoineoral.com)

**Médias et sites ressources** : « FAMDT, une mutation stratégique », Musique bretonne n°242, janv-mars 2015 ; « La FAMDT s'alarme de la situation des musiques traditionnelles », IRMA, 23 février 2015 ; « Les musiques et danses traditionnelles élèvent la voix », La Lettre du Spectacle n°357, mars 2015 ; « La FAMDT lance sa liste de diffusion », La Scène Printemps 2015 ; « La FAMDT interroge la Ministre », La Scène Printemps 2015 ; « Loi NOTRe : ce qui se profile », La Scène Printemps 2015 ; « Identité, appartenance et diversité », IRMA, 1<sup>er</sup> juin 2015 ; « Droits culturels, le retour », La Lettre du Spectacle n°367, septembre 2015.

Une communication efficace est une communication active, quotidienne, ciblée et adaptée selon les objectifs. Or la FAMDT ne disposant pas d'un poste spécifique sur la communication, le temps à y consacrer est relativement restreint. Une stagiaire en communication et observation intégrera l'équipe pour 6 mois en 2016.

## OBSERVATION PARTICIPATIVE ET PARTAGÉE

L'état des lieux des adhérents de la fédération a été publié en février 2015.

Il a permis de chiffrer ce que représente le **réseau** : 10 190 acteurs, 2 230 représentations, 416 969 spectateurs, 440 animateurs, 4 200 élèves en cours réguliers, 3 900 heures de stages, 22 fonds de documentation, 103 460 heures d'enregistrement dont 17 345 heures traitées.

La FAMDT est constituée d'adhérents dont la nature de l'activité et des projets, l'implantation géographique, les soutiens sont très **hétérogènes**. Cependant, le travail d'observation a pu rendre compte d'un profil général :

- Un réseau composé en majorité de **très petites structures associatives** nées

entre 1966 et 2009

- Un dynamisme et une **diversité d'activités** (10 grands types d'activités recensées)
- Des **emplois fragiles**
- Une **structuration professionnelle récente et inégale**
- Des sources de financements issues des **fonds propres** et des **collectivités locales**

Au-delà des besoins financiers évidents dans le contexte actuel et d'autant plus dans le domaine des musiques et danses traditionnelles, les besoins qui ressortent de cet état des lieux sont les suivants :

- **Mise en réseau, accompagnement et conseil**
- De meilleures **conditions de production et diffusion de spectacles**
- **Reconnaissance** des institutions
- Plus grande **diffusion médiatique**
- **Renouvellement** générationnel au sein des associations
- Développement de la **formation professionnelle** des enseignants et musiciens
- S'appuyer sur des **ressources**, des contenus en ligne ou amenés lors de rencontres professionnelles
- ...

> [Lien vers l'état des lieux intégral](#)

## RESSOURCE ET CONSEIL

La diffusion de ressources et le conseil apporté aux adhérents se traduisent de différentes manières :

- des **réponses personnalisées** à des questions individuelles : en 2015, les questions reçues ont concerné la mise en place de la mutuelle collective obligatoire, la production de spectacles, le statut d'auto-entrepreneur dans le spectacle vivant, les obligations liées à la Sacem et au CNV...

- une **actualité juridique** par newsletter : tous les deux mois, un zoom est fait sur un sujet de l'actualité juridique, d'une réforme en cours, ou un rappel sur certaines obligations légales. En 2015 : la couverture complémentaire santé, les démarches administratives d'une association, les droit rechargeables et le droit d'option (convention d'assurance chômage), la responsabilité d'employeur associatif, la valeur du point.

- une **boîte à outils** sur le site internet de la Fédération : en 2015, un dossier thématique sur les droits culturels a été créé.



## RENCONTRES PROFESSIONNELLES

**L'année s'est avérée riche en rencontres professionnelles, organisées, co-organisées par la FAMDT, ou dont la FAMDT a été un partenaire actif.** Le Conseil d'Administration de l'association a, depuis plusieurs années, privilégié les initiatives co-construites, mais ne s'est pas interdit de prendre des initiatives séparément quand cela semble nécessaire.

**Rencontre nationale de la FAMDT à Nantes, le 12 juin 2015 :** nous avons fait le choix depuis trois ans d'accoler une journée de rencontre/formation à la journée consacrée à la tenue de l'Assemblée Générale. En 2015, cette rencontre a eu pour thème « **Identité, Appartenance et diversité** ». Deux grands débats ont rassemblé un peu plus de 80 participants, les retours ont été nombreux et très positifs. Les débats ont permis d'affirmer et de confirmer plusieurs positionnements forts de la fédération, sur la question des droits culturels et de la construction de l'identité notamment. La grande réussite de ces rencontres a tenu en particulier à la diversité des intervenants (élus, artistes, historiens, philosophe, journalistes, organisateurs de festivals...). Les espaces où ces acteurs peuvent librement échanger sont finalement assez rares. Notre objectif consistait notamment à faire que nos adhérents puissent constater que des notions à priori abstraites (diversité culturelle, droits culturels, identité) résonnaient dans leurs engagements et leurs initiatives quotidiennes. Le choix d'axer cette rencontre sur les Droits Culturels s'est révélé particulièrement pertinent à quelques jours du vote de l'amendement dans le cadre de la loi Nôtre. Les intervenants : Jany ROUGER, représentant de la FNCC (Fédération Nationale des Collectivités pour la culture), Marie-Christine BLANDIN, sénatrice du Nord et ex présidente de la Région Nord Pas-de-Calais, Patrice MEYER-BISH Philosophe, coordonnateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (IIEDH), Sylvain GIRAULT, artiste et directeur du Nouveau Pavillon, Kamel DAFRI, directeur du festival Villes des Musiques du Monde, Camel ZEKRI, artiste, Philippe KRÜMM et Etienne BOURS, journalistes, Christian FAURE et Alain CROIX, historiens, Marthe VASSALLO, artiste. A noter l'implication forte de François GASNAULT, chercheur au LAHIC et par ailleurs membre associé au Conseil d'Administration de la FAMDT.

### **Les rencontres dont la FAMDT a été co-organisatrice :**

- Dans le cadre du festival « **Au fil des voix** » / Paris, **02 février 2015** et en partenariat avec le festival et le collectif des Musiques du Monde, une rencontre ayant pour titre

« **Droits culturels : Vers un manifeste des musiques et danses du monde en Ile-de-France** » a réuni une cinquantaine de participants. Parmi les intervenants, des artistes, la déléguée générale de l'UFISC et Jean-Michel LUCAS, qui mène un travail très repéré sur la question des droits culturels et participe au Conseil d'Administration de la FAMDT en tant que membre associé.

- Organisée en collaboration avec deux de nos adhérents (Association AOLF et le Collectif Musiques du Monde en Ile de France), une rencontre « **Enjeux & atouts des musiques traditionnelles et du monde dans l'action culturelle** » s'est tenue le **27 novembre à Evry**. Initiée par l'association Alors On le Fait (AOLF) cette rencontre qui a mobilisé une soixantaine d'acteurs d'Ile de France s'est révélée riche en contenus, elle sera probablement suivie d'initiatives susceptibles de prolonger ces travaux. AOLF, qui porte un projet européen destiné aux amateurs « EthnoFonik – Musiques Traditionnelles / Rencontres Actuelles », a réussi à mobiliser de nombreux partenaires à cette occasion : l'ARIAM, le Théâtre de l'Agora d'Evry, le Réseau des conservatoires d'Evry Centre Essonne. Parmi les intervenants, Môme Guilcher de L'Atelier de la Danse Populaire, Michel Lebreton, musicien et enseignant, Président de l'Association des Enseignants de Musique et Danse Traditionnelles (AEMDT), Anne Torrent, Directrice artistique des Jeunesses Musicales de France, André Falcucci, Président de l'association Villes des Musiques du Monde. Ce type d'initiative permet de faire le point sur une question d'actualité partagée par le réseau. Le Président de la Commission Transmission de la FAMDT (Jean-François VROD) a notamment été associé à la définition des contenus. Enfin, ces initiatives permettent de renforcer nos adhérents, leur donnent de la visibilité.

- En partenariat avec le réseau **Zone Franche**, nous avons organisé une conférence lors du **festival Babel Med à Marseille le 27 mars 2015** durant lequel nous avons tenu un stand FAMDT sur le salon professionnel.

Deux lois votées en 2015 ont un impact considérable sur les politiques publiques, la loi MAPTAM et la loi NOTRe, aussi nous avons proposé une conférence « **Réforme territoriale : quelles opportunités pour les musiques traditionnelles et du monde ?** » qui a été très bien fréquentée (60 personnes). Parmi les Intervenants, Marie-Christine BLANDIN, sénatrice, Emmanuel NEGRIER, chercheur au CNRS CEPTEL, Nicolas CARDOU, Directeur de la Culture et des Sports à la Région Pays de la Loire.

- A l'occasion de **POP MIND**, événement à dimension européenne porté par la **FEDELIMA** qui s'est tenu à Nancy les 29 et 30 septembre 2015, la FAMDT a organisé un atelier sur le projet de loi LCAP (Loi sur la liberté de la création, l'Architecture et le patrimoine). La thématique « **Projet de loi LCAP, Analyses et Propositions** » a mobilisé environ 80 acteurs des musiques actuelles. Il s'agissait notamment de travailler au lien à établir entre la loi NOTRe (et particulièrement son article 103 sur la question des Droits Culturels) et au projet de loi LCAP qui ne faisait pas référence à cette loi votée quelques mois plus tôt. La question des « labels » attribués par l'Etat a été elle aussi évoquée. Les intervenants : Anne Claire ROCTON, Inspectrice Musique au Ministère de la Culture et de la Communication, Yves ACKERMANN, ancien Président du Conseil Général de Belfort et vice-président culture de l'ADF, Philippe BERTHELOT, Président d'honneur de l'UFISC, ancien directeur de la FEDELIMA, Jean Michel LUCAS, ancien Drac, consultant.

### **Les rencontres dont la FAMDT a été partenaire :**

- L'opération **Zef et Mer**, organisée en Bretagne, est à la fois un moment de visionnements de projets artistiques et de rencontres professionnelles. Le **8 janvier**

**2015, à Plérin (22)**, nous avons participé aux échanges et marqué notre soutien à cette initiative. La « cheville ouvrière » de cette manifestation est Sophie GLARNER de BIG BRAVO, qui est un adhérent de longue date de la FAMDT.

- **L'AMTA** (CMT Auvergne) a organisé une rencontre nationale **les 20 et 21 juin 2015 à Clermont Ferrand**, à la quelle la FAMDT a été associée. Le Directeur de la fédération, était présent à cette occasion et a été invité à intervenir en séance plénière.

- Le festival **NoBorder à Brest (10-12 décembre 2015)** est porté par le collectif **Bretagne(s) World Sounds, l'association DROM** (adhérents à la FAMDT) et par le Quartz, Scène Nationale de Brest. A l'occasion de sa cinquième édition, plusieurs partenariats ont été mis en œuvre. Le premier a porté sur le colloque « **La transmission et l'enseignement des musiques de tradition orale** », pour lequel DROM nous avait associé à la réflexion sur les contenus et les intervenants. La FAMDT a notamment pris en charge le sous-titrage d'un film qui a été présenté lors du colloque (*Growing into music* de Lucy Duran). Ce film, qui présente différents modes de transmission à travers le monde, sera disponible sur le site de la FAMDT. Le second partenariat a porté sur une rencontre professionnelles (définition des contenus et prise en charge de certains intervenants), ayant pour intitulé « **Les labels indépendants : fédérations et expérimentations en réseau** ».

## SPECTACLE VIVANT

Nous avons repéré les problématiques propres au champ des musiques et danses traditionnelles dans le spectacle vivant – le manque de moyens pour la création et de façon générale l'absence de lieux dédiés à ces esthétiques, - des difficultés grandissantes de diffusion du fait d'un marché tendu- un accès aux médias particulièrement problématique- des freins et des aprioris qui font que les musiques traditionnelles et du monde ont peu de place sur les plateaux des scènes généralistes ...Il est de plus en plus difficile pour un musicien ou une musicienne, de se professionnaliser dans le champ des musiques traditionnelles et du monde. En terme de structuration professionnelle, le secteur accuse un certain retard : outil de communication souvent défaillants, absence de producteurs scène et disque, manque de représentativité au sein des sociétés civiles... De nombreux artistes ne disposent pas de structure administrative et les modes d'organisation collectifs (coopérative, bureau de production...) restent rares.

Nous avons pris un certain nombre d'initiatives en 2015 visant à donner plus de visibilité aux artistes du secteur et à favoriser la structuration professionnelle :

- Un premier partenariat a été initié avec le **Festival Au fil des Voix**, qui se tient depuis plusieurs années au Studio de l'Ermitage et à l'Alhambra à Paris. Ce festival, qui repose sur un principe de mutualisation et de mobilisation des producteurs offre une couverture médiatique importante : médias et professionnels sont nombreux à assister aux concerts d'artistes plus ou moins repérés. Le groupe « **La Mal Coiffée** », (groupe vocal composé de 5 chanteuses) dont le producteur est Sirventes, a été retenu

par le festival pour se produire en 2015 au studio de l'Ermitage. La fréquentation public et professionnels a été plutôt bonne, les retombées auprès des médias ont été conséquentes.

- En juillet, la FAMDT a soutenu deux spectacles d'adhérents du réseau présents à **Avignon : « P'tit Gus » de Jean-Louis le Vallégant et le lac d'Eugénie » de Sylvain Girault**. Nous sommes intervenus auprès des professionnels, diffuseurs, producteurs, institutionnels, afin de les inciter à assister aux spectacles. Nous avons par ailleurs adressé un emailing à l'ensemble de notre fichier. Nos efforts ont porté leurs fruits pour ce qui est de la fréquentation des professionnels, mais nous n'avons pour l'instant pas de retours précis sur le nombre de représentations vendues à l'issue du festival.

- Pour la troisième année consécutive, nous avons travaillé à un partenariat avec le festival **« Le Chainon Manquant »**, festival pluridisciplinaire mobilisant de nombreux professionnels (environ 350) qui se tient à Laval. Cette année, le Directeur artistique a retenu le spectacle **P'tit Gus**, récit de vie (musique et texte) de Jean-Louis le Vallégant; qui a pu être joué deux fois, et il a donné une carte blanche au collectif **« La Novia »** qui a présenté trois spectacles : Les Violoneuses, Jericho, La Baracande. Ce collectif basé en Haute Loire a été soutenu par l'AMTA, dont le Directeur s'est déplacé jusqu'à Laval. Les spectacles sur lesquels portait le partenariat Chainon Manquant /FAMDT ont tous été joués dans la ville de Changé et les professionnels se sont peu déplacés. Les trois concerts de « La Novia » ont été donnés dans une salle où il n'y avait ni de quoi boire ni de quoi se restaurer. Le bilan de l'opération est assez mitigé, même si nous avons pu faire connaître la FAMDT à cette occasion et rencontrer de nombreux professionnels.

Le soutien apporté par la FAMDT aux équipes artistiques (généralement dans le cadre de festivals) a un triple objectif : renforcer les producteurs, l'entourage de l'artiste, aider l'artiste à se professionnaliser, attirer l'attention de professionnels éloignés de ce secteur sur des projets forts.

Une Commission **« Spectacle Vivant »** s'est réunie à Nantes le 12 juin 2015. Plusieurs pistes ont été évoquées et certaines ont déjà été mises en oeuvre: les lieux de diffusion et de production du réseau ont été incités à mutualiser leurs moyens autour de projets communs. Une première initiative, autour du projet « La Circulaire des Anches », porté par François Robin, a mobilisé trois de nos adhérents. Cette démarche devra être développée, notamment via des « fiches projet » qui circuleront dans le réseau FAMDT et au-delà. De nouveaux partenariats sont envisagés, notamment avec le festival Summerlied à Strasbourg qui offre des perspectives intéressantes pour les marchés allemand et suisse. Enfin, nous n'excluons pas de redevenir opérateurs, quand des opportunités se présentent et que des artistes et des producteurs du réseau sont prêts à s'associer à ce type d'initiative. A l'occasion des BIS 2016, il serait certainement pertinent de louer un lieu de diffusion qui permette de mobiliser les professionnels autour des projets portés par le réseau.

## DOCUMENTATION

- **Portail du Patrimoine Oral**

Le PPO est bien référencé dans les moteurs de recherche et constitue une porte d'accès importante à nos bases. Cependant il est surtout utilisé par des initiés. Afin de valoriser ces ressources, la commission documentation a décidé de rédiger des billets thématiques : chanson la barbière, récits sur les migrations – charbonniers – paysage sonore, chanson les métamorphoses, les instruments, les blagues, les bourrées, les savoirs naturalistes (fruits et légumes). Ces billets seront diffusés sur le site de la FAMDT et la newsletter afin d'inciter un plus large public à consulter le PPO. Il s'agit d'une approche simple et ludique devant permettre d'attiser la curiosité des lecteurs et les inciter à consulter les bases.

- **Pôle Associé Bibliothèque nationale de France**

Le pôle associé 2015 est composé de 6 centres en 2015 : COMDT / UPCP METIVE - CERDO / MPO / DASTUM / AMTA / CMTRA. 154 heures d'archives sonores ont été traitées dans ce cadre et mises en ligne sur les bibliothèques numériques des centres et sur le Portail du patrimoine Oral. La subvention attribuée par la BnF pour le Pôle associé a connu une baisse de 33% en 2015.

## TRANSMISSION

Si la commission « Transmission » ne s'est pas réunie en tant que telle en 2015, différentes actions ont été poursuivies et ou mises en œuvre. Nous avons été heureux d'apprendre en décembre la parution au Journal Officiel de la **certification « Musicien des musiques modales de tradition savante et populaire »** portée par DROM. Ainsi, le travail fourni par DROM et notre accompagnement n'auront pas été vains, et l'expérience de la **Kreiz Breizh Akademi** va pouvoir essaimer !

De nouveaux adhérents compétents et passionnés par les questions de transmission ont montré leur intérêt pour les travaux que nous avons engagés. Des responsables de l'Association « Enfance et partage » et de la FNEIJMA (fédération des écoles d'influence jazz et musiques actuelles) se sont montrés intéressés par nos initiatives. Par ailleurs, le Président de la commission transmission et le Directeur de la FAMDT se sont déplacés à l'occasion des **rencontres de l'AEMDT** (Association des Enseignants de Musiques et Danses Traditionnelles) qui ont eu lieu les 19 et 20 octobre à Roubaix. Nous avons pu constater les proximités de points de vue et de préoccupations communes. D'ores et déjà, deux membres de l'AEMDT, dont le Président Michel LEBRETON, ont fait savoir leur intérêt pour participer à nos travaux.

Parmi les actions menées sur le champ de la transmission en 2015, les **bourses de compagnonnage ADAMI/FAMDT** sont significatives : elles consistent en une transmission entre un artiste européen reconnu du secteur des musiques

traditionnelles ou du monde et un musicien professionnel sur une période de dix jours. Sur 16 candidatures reçues, six musiciens-nes ont bénéficié de ce dispositif de formation continue professionnelle : Claire LUZI (Var) avec Teca CALAZANS (Ile de France), Milad PASTA (Ile et Vilaine) avec Djamchid CHEMIRANI (Alpes de Haute Provence), Alexandra GRIMAL (Ile de France) avec Djamchid CHEMIRANI (Alpes de Haute Provence), Thomas LIPPENS (Bouches du Rhône) avec Bijan CHEMIRANI (Bouches du Rhône), Sébastien COGAN (Lot et Garonne) avec Joan Frances TISNER (Pyrénées Atlantiques), Clément GAUTHIER (Gard) avec Christian FROMENTIN (Bouches du Rhône). Pour cette première année de mise en œuvre des bourses de compagnonnage par la FAMDT, la partie administrative et le suivi ont demandé un temps de travail relativement important, en raison des problématiques de disponibilités des artistes, des soucis de cadre de travail par rapport à l'intermittence, etc. Du point de vue pédagogique et artistique, les retours formulés par les boursiers et par les formateurs sont très positifs. Pour certains, l'aventure se poursuivra même au-delà... Un deuxième appel à projets a été diffusé fin 2015 : quatre musiciens supplémentaires pourraient bénéficier à leur tour d'un compagnonnage, en attendant la promotion 2016.

La participation et l'implication de la FAMDT dans le **colloque portant sur la transmission organisé par DROM à l'occasion du festival No Border** marquent la volonté de la fédération de soutenir les initiatives de ses adhérents. Le film de Lucy Duran (évoqué plus haut, chapitre « Rencontres Professionnelles ») constituera une ressource disponible sur le site de la FAMDT.

Concernant le **Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs**, seuls deux dossiers ont été déposés en 2015 et ont reçu tous deux une réponse négative par le Bureau de l'éducation artistique et des pratiques amateurs à la DGCA : l'absence d'un intervenant extérieur dans le projet ou le manque de développement des intentions artistiques sont les raisons invoquées. Ce dispositif ne semble pas correspondre aux projets portés par les membres de notre réseau, pourtant il a permis à certains de voir le jour les années précédentes.

## RECHERCHE

Les membres de la commission recherche se sont réunis deux fois en 2015. La commission s'est principalement concentrée sur l'élaboration des contenus de la rencontre nationale « Identité, appartenance, diversité » qui s'est déroulée en juin à Nantes (cf. ci-dessus, « les rencontres professionnelles »).

Ses chantiers pour 2016 sont les suivants :

- La définition des contenus et des intervenants pour la rencontre nationale de la FAMDT (9-11 juin 2016 à Ustaritz), en lien avec le Conseil d'administration
- L'accompagnement du projet de portail pédagogique des musiques modales (porté par DROM), en lien avec la commission « Transmission »

- L'organisation d'une rencontre nationale sur la danse (pratique amateur, transmission, création...) permettant de remettre cette question au cœur des actions de la FAMDT
- Le soutien à un projet de prosopographie de collecteurs.

## MAILLAGE TERRITORIAL

Le Conseil d'Administration de la FAMDT, conscient des enjeux liés à la réforme territoriale en cours, a fait du « maillage territorial » une de ses priorités pour 2015. La loi MAPTAM, puis la loi NOTRe, l'apparition de nouvelles régions, ont été l'occasion de rencontres, de débats tout au long de l'année 2015.

### **Point sur les initiatives dont la FAMDT a été partie prenante :**

- réunion à Captieux (33) puis à Seilhac (19) afin de réunir les acteurs du milieu traditionnel (artistes, institutionnels) de la nouvelle grande région Aquitaine, Limousin, Poitou Charentes. Cette démarche de concertation est toujours en cours, les acteurs des musiques et danses traditionnelles se sont par ailleurs rapprochés des acteurs des « musiques actuelles ».

- réunions des réseaux musiques actuelles Avant Mardi pour Midi Pyrénées et RCE (Réseau de Coopération des acteurs des Musiques Actuelles) pour la région Languedoc Roussillon. Deux réunions ont eu lieu, une le 9 juillet à Albi et l'autre le 1<sup>er</sup> octobre à Carcassonne. Les deux réseaux ont sollicité Bernard GUINARD, Directeur de la FAMDT, pour aider à la rédaction d'un texte destiné aux candidats aux élections régionales des deux régions, et pour participer à l'animation des deux réunions évoquées plus haut. Si le travail de rapprochement entre les deux réseaux et de proposition en matière de politique culturelle pour la nouvelle grande région s'est avéré particulièrement intéressant, nous pouvons regretter le peu d'acteurs issus du secteur des musiques et danses traditionnelles. La plupart de ces acteurs ne sont pas adhérents des réseaux constitués et ne se reconnaissent pas systématiquement dans le champ des « musiques actuelles ».

### **Dans trois régions, les acteurs des musiques et danses traditionnelles et du monde se sont réunis (et dans certains structurés) et la FAMDT a pu accompagner ces initiatives :**

- **Le collectif des musiques du monde en Ile de France**, dont plusieurs de nos adhérents sont à l'initiative (Villes des Musiques du Monde, CMT de Ris Orangis, Fédération régionale de MJC, Association Alors On le Fait, Festival au Fil des Voix...) a décidé d'adhérer à la FAMDT et de se positionner comme relais régional (ou fédération régionale) de la fédération. L'Ile de France, qui reste la première région française d'un point de vue démographique et économique, est un territoire riche de la diversité des cultures de ses habitants, qui viennent de partout dans le monde, et aussi de Bretagne, d'Auvergne,...(de partout en France !)

Le collectif a souhaité être accompagné et soutenu par la FAMDT dans sa structuration. Depuis plus d'un an, le Directeur de la fédération assiste aux Conseils d'Administration du Collectif et plusieurs opérations et rencontres professionnelles ont été organisées conjointement. Considérant la demande du collectif et l'opportunité pour la fédération de pouvoir s'appuyer sur un relais francilien, le Conseil d'Administration a accepté de participer au financement d'un poste mutualisé entre le collectif, la fédération régionale des MJC, le festival Villes des Musiques du Monde et la FAMDT. La perspective d'un relais en direction des médias (dont la plupart ont leur siège en Ile de France), la participation à l'organisation des rencontres professionnelles en Ile de France, feront partie des missions confiées par la FAMDT à ce salarié.

- En **Bretagne**, et avec le soutien de Dastum et d'Amzer nevez, nous avons organisé le 29 mai une réunion qui a mobilisé 70 acteurs de la « filière » des musiques traditionnelles (artistes, producteurs, labels...) mais aussi des directeurs de conservatoires, des élus, des responsables de service au sein de Conseils départementaux...Les participants à cette réunion ont souhaité donner une suite à nos travaux, notamment en rédigeant un courrier destiné aux candidats aux élections régionales. Un groupe d'une dizaine de personnes s'est mobilisé afin de produire cette déclaration, qui a été signée par plus de 60 acteurs représentatifs de la scène musiques traditionnelles et du monde en Bretagne (courrier en annexe). Nous travaillons à une suite, à des contenus qui permettent de prolonger cette initiative.

- En **Normandie** (nouvelle région résultant de la fusion de la basse et de la haute Normandie), des acteurs se sont regroupés afin de créer une fédération régionale. Parmi les initiateurs figurent deux adhérents de la FAMDT : la Loure (dont le Directeur est Yvon Davy, membre du bureau de la FAMDT) et Ya!, dirigée par Senthil Paramalingam. Cette structure très récente a pour objectif de réunir l'ensemble des acteurs des musiques et danses traditionnelles du monde du territoire. La FAMDT suivra cette initiative et la soutiendra dans son développement.

En tant que fédération nationale, difficile de ne pas se soucier du contexte international et des acteurs voisins, d'autant que plusieurs de nos adhérents sont déjà très impliqués dans des projets transfrontaliers, européens ou au-delà. Pour amorcer une **dynamique internationale**, la FAMDT a choisi en 2015 de tenir un stand au **Womex** qui s'est tenu du 21 au 25 octobre à Budapest. Ce fut l'occasion de se doter d'outils de communication en anglais. Les prises de contacts et les rendez-vous ont été nombreux avec des organisations semblables à celle de la FAMDT dans d'autres pays, des collectifs, des réseaux défendant les musiques populaires et oeuvrant à leur donner plus de visibilité. A condition de moyens humains et financiers dédiés, le chantier se poursuivra en 2016 pour faire connaître la FAMDT au-delà des frontières hexagonales, donner suite à ces rencontres et développer des projets.